Procès verbal

Commission des Règlements Plénière

Réunion du :	18 mars 2024
A :	Salle Michel Rouillaud DISTRICT BESANCON
Présidence :	M. CORROYER.
Présents :	MM. CRETENET. GERALDES. JOURNOT. HOFF. KHELIFI. VIENOT.
Excusés :	MM. FAIVRE VUILLIN, MAITRE, VANOOTEGEM

. LITIGES.

LITIGE N°64 HERIMONCOURT 1 / PAYS MAICHOIS 2. SENIORS D2 – Gr B du 03/03/2024
Licencié sous le coup d'une suspension.
Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match

PV INTERNE

*****

LITIGE N°65 LAVERON US / MONT D'USIERS 2. SENIORS D3 – Gr F du 03/03/2024
Licencié sous le coup d'une suspension.
Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match

PV INTERNE

*****

LITIGE N°66 ENT.S. TREVILLERS THIEBOUHANS 2 / DAMBELIN 2. SENIORS D4 – Gr G du 03/03/2024
Licencié sous le coup d'une suspension.
Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match

PV INTERNE

*****

LITIGE N°67 MORTEAU MONTLEBON / GJ RUDIPONTAIN. U18 EXCELLENCE du 03/03/2024
Licencié sous le coup d'une suspension.
Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match

PV INTERNE

*****

LITIGE N°74 LES SAPINS 2 / DYNAMO FC. SENIORS D4 – Gr I du 03/03/2024
Match non joué reporté pour cause de terrain impraticable

Attendu le mail de report du club de LES SAPINS
Attendu les échanges de mail entre les clubs

La Commission,
Attendu le mail de report du club des SAPINS
Attendu le mail de DYNAMO FC
Attendu l'arrêté municipal de la Mairie de NODS suite à la manifestation caritative « Les montées Joyeuses »
Confirme le report de la rencontre

*****

LITIGE N°75 ETUPES 3 / DAMPIERRE 3. SENIORS D4 – Gr B du 03/03/2024

Réserve d'après-match de DAMPIERRE par mail officiel en date du 04 mars 2024
« Lors du match Etupes 3 – Dampierre Foot 3, hier en quatrième division groupe B, 5 joueurs d'Etupes 3 qui avaient joué en équipe 1 le match d'avant ont participé à la rencontre alors que l'équipe 1 ne jouait pas hier »

La Commission,
Attendu la réserve d'après-match du club de DAMPIERRE par mail officiel en date du 04 mars 2024
Dit la réserve recevable en la forme
Attendu que le dernier match de ETUPES 1, ETUPES 1 / GIRO LEPUIX, SENIORS D3 – Gr B, était le 25 février 2024
Attendu, après contrôle des feuilles de match que les joueurs BAH Amadou Oury licence n° 9603098564 et FERROUKHI Mehdy licence n° 1374012893, inscrit sur la feuille de match ETUPES 3 / DAMPIERRE 3 du 03/03/2024, ont participé à la rencontre ETUPES 1 / GIRO LEPUIX du 25/02/2024
Donne match perdu par pénalité à ETUPES 3 (- 1 point) sans en donner bénéfice à DAMPIERRE 3 suite à réserve d'après-match (score 0 – 1)
Inflige l'amende règlementaire de 77 euros à ETUPES pour match perdu par pénalité
Dit les joueurs BAH Amadou Oury et FERROUKHI Mehdy non qualifiés pour ce match
Inflige l'amende de 100 euros (2 X 50) à ETUPES pour deux joueurs non qualifiés

*****

LITIGE N°76 ETUPES 2 / SELONCOURT 4. SENIORS D4 – Gr C du 03/03/2024

Réserve d'avant-match de SELONCOURT « Je soussigné BRUNO FABIEN licence n° 13206775784 Capitaine du club de FC SELONCOURT formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de FC ETUPES, pour le motif suivant : des joueurs du club de FC ETUPES sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieures du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »

La Commission,
Attendu la réserve d'avant-match du club de SELONCOURT
Attendu la confirmation de réserve par mail officiel du club en date du 08/03/2024 hors délai (48h)
Dit la réserve non recevable en la forme
Confirme le résultat de la rencontre ETUPES 2 / SELONCOURT 4 (score 3-2)
Débite le club de SELONCOURT des frais de réserve

*****

LITIGE N°77 ISLE SUR LE DOUBS 2 / AUTECHAUX ROIDE 1. SENIORS D2 – Gr A du 10/03/2024

Réserve d'avant-match de L'ISLE SUR LE DOUBS « Je soussigné LAMBERT Jules licence n° 2545994907, capitaine du club FC L'ISLE SUR LE DOUBS formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs PFAUWADEL PILLARD MAEL, du club ASL AUTECHAUX ROIDE, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 1 joueur muté »

La commission,
Attendu la réserve d'avant-match du club de L'ISLE SUR LE DOUBS
Attendu la confirmation de réserve par mail officiel du club en date du 11/03/2024
Dit la réserve d'avant-match recevable en la forme
Attendu le PV de la Commission du Statut de l'Arbitrage en date du 30/10/2023
Après vérification de la licence n° 2547292649 de Monsieur PFAUWADEL PILLARD MAEL du club de AUTECHAUX ROIDE
Dit Monsieur PFAUWADEL PILLARD MAEL non mutation
Confirme le résultat de la rencontre ISLE SUR LE DOUBS 2 / AUTECHAUX ROIDE 1 (score 3-0)
Débite le club de ISLE SUR LE DOUBS des frais de réserve

*****

LITIGE N°78 MASSIF HAUT DOUBS 1 / ESS ENTRE ROCHES 2. SENIORS D3 – Gr F du 10/03/2024
Match non joué suite report pour terrain de la FERRIERE SOUS JOUGNE impraticable

La Commission
Attendu le mail du club de MASSIF HAUT DOUBS pour report de la rencontre en date du vendredi 08 MARS 2024
Attendu l'absence d'un arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain de la FERRIERE SOUS JOUGNE pour les rencontres sportives
Attendu que le match U18 D1 Elite ENT. CHATEAU JOUX/LRV/MASSIF – GJ BIE DU DOUBS s'est déroulé sur le terrain de la FERRIERE SOUS JOUGNE le samedi 09/03/2024 à 15h30
Donne match perdu par forfait à MASSIF HAUT DOUBS (-1 point) pour en donner bénéfice à ESS ENTRE ROCHES 2 (score 0 – 3)
Inflige l'amende réglementaire de 100,00 € (cent) à MASSIF HAUT DOUBS pour forfait non déclaré

*****

LITIGE N°79 BETHONCOURT FC 1 / MATHAY UOP 1. U15 D3 Printemps – Gr D du 09/03/2024
Match non joué suite absence arbitre officiel

La Commission
Attendu le mail du club de MATHAY UOP en date du 11 mars 2024
Attendu le mail du club de BETHONCOURT en date du 13 mars 2024
Attendu les RG de la Ligue BFC – Chapitre 3 – Art. 9.B.3
Donne match perdu par forfait à BETHONCOURT (- 1 point) pour en donner bénéfice à MATHAY UOP (score 0 – 3)
Inflige l'amende règlementaire de 65,00 euros (soixante-cinq) à BETHONCOURT pour forfait non déclaré
Rappel les dirigeants de FC BETHONCOURT aux devoirs de leur charge
Transmet le dossier à la CDA pour suite à donner en raison de l'absence de l'arbitre de la rencontre.

*****

. COURRIER DIVERS.

Pris note du courrier du club de AUXON DESSOUS ESP.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES.

MATCHES DU 02 ET 03/03/2024

PIERREFONTAINE AS / FRASNE	Coupe U15 AESIO
GJ BIE DU DOUBS 2 / HERIMONCOURT 2	U13 Printemps – Gr 17
SAINT VIT 3 / AUXON MISEREY 2	U13 Printemps – Gr 22
DELLE SR 1 / SELONCOURT 2	U13 Printemps – Gr 23

MATCHES DU 09 ET 10/03/2024

LONGEVILLE AMATHAY / SP BESANCON	SENIORS D4 – Gr D
BESANCON AC 2 / EXINCOURT 2	D1 FUTSAL – Gr B
PONTARLIER 3 / CHARQUEMONT 1	U13 Printemps – Gr 4

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors *Forfait déclaré et officialisé 35 euros.*

Jeunes *Forfait déclaré et officialisé 25 euros.*

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI.

MATCHES DU 02 ET 03/03/2024

GIRO LEPUIX 2 / NORD TERRITOIRE 2	SENIORS D3 – Gr B
L'ISLE SUR LE DOUBS 3 / ROUGEMONT CONCORDE	SENIORS D3 – Gr D
CHATEAU DE JOUX 3 / ENT. ARCHE DRUGEON 3	SENIORS D4 – Gr E
ORCHAMPS VAL VENNES 3 / MOUTHE 3	SENIORS D4 – Gr E
ABBEVILLERS VANDONC.2 / CLERVAL ANTEUIL 2	SENIORS D4 – Gr G
VALDAHON VERCEL 4 / GJ DE L'ARCHE 2	U13 Printemps – Gr 09

MATCHES DU 09 ET 10/03/2024

SAINT HIPPOLYTE 2 / ABBEVILLERS VANDONCOURT 2	SENIORS D4 – Gr G
AUXON MISEREY 2 / GJ/GSF DE L'ARCHE 2	SENIORS F à 8 – Gr C
GJ/GSF DE L'ARCHE 1 / ENT.POUILLEY EMAGNY	U18 D2 – Gr B
GJ BALLON 2 / SOCHAUX US 2	U15 CRITERIUM – Gr A
GJ MONTS ET VALLEES3 / GJ DOUBS CENTRE FOOT 3	U13 Printemps – Gr 16
BETHONCOURT 1 / GJ BIE DU DOUBS 2	U13 Printemps – Gr 17
SOUS ROCHES 2 / CHATENOIS LES FORGES 2	U11 Printemps – Gr 37

MATCHES DU 16 ET 17/03/2024

BIE DU DOUBS 2 / ASDAM 2	U13 Printemps – Gr 17

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors *Forfait déclaré hors délai 50 euros.*

Jeunes *Forfait déclaré hors délai 35 euros.*

. FORFAITS SIMPLES NON DECLARES.

MATCHES DU 02 ET 03/03/2024

ORCHAMPS BESANCON 2 / BESANCON FOOT 4	U13 Printemps – Gr 16
BESANCON FOOT 2 / PRES DE VAUX 2	U13 Printemps – Gr 22

ASFC BELFORT 2 / MONTREUX CHATEAU 2	U13 Printemps – Gr 25

MATCHES DU 09 ET 10/03/2024

OFFEMONT AS 2 / MONTBELIARD ASC 2	U13 Printemps – Gr H
3 CANTONS 1 / CLERVAL ANTEUIL 2	U13 Printemps – Gr N
SAINT HIPPOLYTE 1 / CHARQUEMONT 2	U11 Printemps – Gr 32

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors *Forfait non déclaré et non officialisé 100 euros.*
Jeunes *Forfait non déclaré et non officialisé 65 euros.*

. FORFAIT GENERAL.

GJ RUDIPONTAIN	U18 D3 – Gr C
GJ BIE DU DOUBS 2	U18 D3 – Gr B
SAINT HIPPOLYTE	U18 D3 – Gr C
GJ BIE DU DOUBS 2	U13 Printemps – Gr 17

Amende réglementaire aux clubs :
Seniors Dpt 1, Dpt 2 et Dpt 3 : 150 euros.
Seniors Dpt 4, Dpt 1 Futsal et Séniors Féminines : 75 euros.
Seniors Féminines à 8 : 50 euros
Jeunes U15 et U18 : 75 euros.
Jeunes animations sauf U7 U9 : 50 euros.

*****

. DEFI NON REALISE.

MATCHES DU 09 ET 10/03/2024

MEZIRE FESCHES 2 / VALENTIGNEY 1	U13 Printemps – Gr 17
PRES DE VAUX 1 / BESANCON FOOT 3	U13 Printemps – Gr 20
VALENTIGNEY 2 / BETHONCOURT 1	U11 Printemps – Gr 19
3 CANTONS / ASDAM	U11 Printemps – Gr 28

Amende réglementaire aux clubs soulignés :
Défi non réalisé : 50 euros.

*****

Le Président, **Le Secrétaire,**
Th. CORROYER **R. JOURNOT**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.